

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-270</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1107972-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<b>N° 2025-270</b>

---

**Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles - Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE pour l'année 2025 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Contexte et enjeux**

Bordeaux Métropole recense environ 900 personnes vivant en squats ou en campements dans l'agglomération repartis sur 95 sites. La question du mal-logement et de la vulnérabilité sociale est au cœur de l'action métropolitaine.

En partenariat avec les Villes, le Département et l'Etat, Bordeaux Métropole s'est engagé dans une politique volontariste par délibération métropolitaine n°2019-384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine. Ces engagements portent sur :

- la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants,
- l'expérimentation de solutions d'hébergement temporaire dans un parcours d'insertion par le logement, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces deux engagements concourent à l'insertion des publics les plus vulnérables, puisque les conditions d'hygiène sont un déterminant fort de l'accès à la scolarité, au travail et aux droits en général.

Le projet de l'association Dédale s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sécurisation et d'amélioration des conditions de vie en squats et bidonvilles, il est donc proposé de reconduire le soutien de Bordeaux Métropole à l'association Dédale.

**2. L'association Dédale : un appui dans la sécurisation des sites bâtis squattés**

Dédale a été fondée en novembre 2021 pour lutter contre le mal-logement et est composée des associations suivantes : Médecins du Monde, Fondation pour le logement des plus défavorisés, Compagnons Bâisseurs, Architectes sans frontières, Réseau Education Sans Frontières, Les Gratuits Gironde Solidarité Tri Potes et Mescagne. L'association fonctionne en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou autres et vise 2 objectifs :

- identifier et réhabiliter des biens temporairement vacants permettant, en accord avec les propriétaires, une occupation transitoire par des personnes sans logement ou mal logées ;
- sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles, en permettant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

Ce dernier objectif rejoint les engagements de Bordeaux Métropole dans le cadre de sa contribution à la stratégie de résorption des squats. La méthodologie d'intervention de Dédale est détaillée en annexe.

**3. Bilan des actions réalisées au titre de 2024**

La subvention accordée par le Conseil de Métropole concerne exclusivement l'activité « sécurisation des lieux de vie informels » de Dédale.

Ce travail fait l'objet de points d'étapes réguliers, lors de comité de suivi, tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, une coordination a été mise en place avec le GIP Médiation permettant l'identification des sites prioritaires, la facilitation des contacts avec les occupants, le partage d'observation, l'établissement de plans d'action concertés et le suivi des sites.

En 2024, Dédale a mené 123 interventions de réduction des risques liés à l'habitat informel auprès de 298 personnes, sur 32 sites (signalés par Bordeaux Métropole, le GIP Médiation, les occupants, des partenaires associatifs, des CCAS et Mairies). (Annexe 4)

Durant l'année, les interventions en squats ont été priorisées car celles-ci permettent de préserver le patrimoine bâti de la collectivité, alors que les bidonvilles sont, la plupart du temps, situés sur des terrains nus ou dans des biens voués à la déconstruction.

#### 4. Les perspectives 2025

L'ensemble des interventions engagées ayant montré leur pertinence et leur efficacité **il est proposé de poursuivre les actions menées et que Bordeaux Métropole reconduise son soutien à l'association Dédale avec une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2025.**

Les sites sur lesquels l'association propose d'expérimenter ses interventions seront priorisés en lien avec Bordeaux Métropole.

Dans ce cadre, l'association Dédale aura pour objectif de réduire les risques liés à l'habitat informel. Des travaux de sécurisation des sites seront réalisés (notamment eau, assainissement, électricité, charpente/couverture).

Principaux indicateurs financiers :

	Budget réalisé 2024		Budget prévisionnel 2025		Evolution entre 2024 et 2025
<b>BUDGET DE L'ACTION</b>	<b>69 480 €</b>		<b>52 700 €</b>		-24 %
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>69 480 €</b>		<b>52 700 €</b>		
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	29 799 €	43%	19 971 €	38%	-33 %
Achats d'études, de prestations de service, et achats stockés de matières et fournitures	36 990 €	53%	25 060 €	48%	-32%
Charges fixes de fonctionnement			5 319 €	10%	
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>63 596 €</b>		<b>52 700 €</b>		
<i>Dont participations financeurs :</i>					
<b>Contribution de Bordeaux Métropole</b>	<b>30 000 €</b>	<b>47 %</b>	<b>30 000 €</b>	<b>57%</b>	0 %
Contribution Ville de Bordeaux	3 250 €		2 500 €	5%	-23 %
Fondation de France	19 500 €				
Contribution Fondation pour le logement des personnes défavorisées	6 000 €				
Fondation Castorama			10 000 €	19 %	

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération métropolitaine n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général an matière de subventions accordées aux organismes de droit privé,

**VU** la délibération métropolitaine n°2019-384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** la demande de subvention déposée le 21 août 2024 par l'association Dédale,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de l'association Dédale s'inscrit dans la politique volontariste de Bordeaux Métropole de sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention plafonnée à 30 000 euros à Dédale pour l'année 2025, selon les modalités du projet de convention joint,

**Article 2** : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération,

**Article 3** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 65748, chapitre 65, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------